

**3JDIS**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE**  
**AU CAPITAL DE 5 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 30 RUE DU PAVILLON**  
**30150 ROQUEMAURE**  
**909 912 917 RCS NIMES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**Monsieur Jérémy PORTERIE,**

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 3JDIS,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :**

- Décision et réalisation d'une augmentation du capital social en numéraire d'une somme de 15 000 euros, pour le porter de 5 000 euros à 20 000 euros, par voie d'élévation de la valeur nominale des parts sociales existantes ;
- Mise à jour corrélative des articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide d'augmenter le capital social qui s'élève à la somme de CINQ MILLE (5 000) euros divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX (10) euros chacune, entièrement libérées, d'une somme de QUINZE MILLE (15 000) euros, pour le porter de CINQ MILLE (5 000) euros à VINGT MILLE (20 000) euros.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'élévation de la valeur nominale des CINQ CENTS (500) parts sociales existantes d'une somme de TRENTE (30) euros pour la porter de DIX (10) euros à QUARANTE (40) euros.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide que l'augmentation de capital décidée ci-dessus lui est réservée en totalité et constate qu'il a d'ores et déjà libéré intégralement le montant de sa souscription au moyen d'un versement en espèces.

L'associé unique constate ainsi :

- que la somme de 15 000 euros, correspondant au montant total de la souscription en numéraire a été déposée le 28 août 2025 auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC à un compte ouvert au nom de la Société sous la rubrique « Augmentation de capital à réaliser » ainsi que l'atteste le certificat établi par ladite banque ;
- qu'ainsi l'augmentation de capital de 15 000 euros est régulièrement et définitivement réalisée.

### TROISIEME DECISION

En conséquence des décisions précédentes et constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital sus-visée, l'associé unique décide de modifier les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts qui seront désormais libellés ainsi qu'il suit :

Il est rajouté à la fin de l'article 6 le paragraphe suivant :

#### **ARTICLE 6 - APPORTS**

---

(...)

*2) Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28 août 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 15 000 euros, pour être porté de 5 000 euros à 20 000 euros, par élévation de la valeur nominale des parts sociales d'une somme de TRENTE (30) euros, pour la porter de la somme de DIX (10) euros à la somme de QUARANTE (40) euros. La somme en numéraire de 15 000 euros a été déposée le 28 août 2025 auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC à un compte ouvert au nom de la Société sous la rubrique « Augmentation de capital à réaliser ». »*

Le reste de l'article demeurant inchangé.

L'article 7 est modifié de la manière suivante :

#### **« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

---

*Le capital social est fixé à la somme de **VINGT MILLE (20 000) euros**, montant des apports ci-dessus effectués. Il est divisé en **CINQ CENTS (500) parts sociales de QUARANTE (40) euros chacune**, entièrement souscrites et intégralement libérées, numérotées de **1 à 500 inclus**, attribuées en totalité à **Monsieur Jérémie PORTERIE** en rémunération de son apport. »*

Ces modifications prennent effet ce jour.

### QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et qui sera consigné sur le registre de ses décisions.

\* \* \*

### **ACTE DEMATERIALISE**

Le présent acte est signé par voie électronique par le biais de la plateforme Docusign, ce que le soussigné reconnaît et accepte expressément. Le présent acte a été déposé sur ladite plateforme, permettant au soussigné de le signer au moyen d'un accès personnel sécurisé.

**Monsieur Jérémy PORTERIE**

DocuSigned by:  
  
ACD7CBA168EA43B...